

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/27C

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON.

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	35
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	34		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

Absents excusés : Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance François BONNEAU

Date de convocation : 10 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon a pour objet de protéger et gérer de manière globale, concertée et durable les nappes souterraines de la plaine du Roussillon.

Ses statuts prévoient que la Communauté de communes Sud Roussillon est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant désignés selon les règles applicables à la Communauté.

Il appartient donc au Conseil de les désigner.

Le Président propose,

Membre Titulaire :	- Thierry DEL POSO
Membre Suppléant :	- Jean-André MAGDALOU

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 35 voix, ils sont déclarés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200617-2020-06-27C-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020